



Conseil économique et social

Distr. générale
4 octobre 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Sixième réunion
Addis-Abeba, 1^{er}-4 octobre 2018

Rapport de la cinquième réunion de la Commission africaine de statistique

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Participation.....	2
III.	Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour].....	3
IV.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]	3
V.	Compte rendu des travaux [point 4 de l'ordre du jour].....	5
	Première séance : Renforcement des statistiques économiques en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063.....	5
	Deuxième séance : Rapport sur la mise en œuvre des résolutions de la neuvième session des directeurs généraux.....	7
	Troisième séance : Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique – rapports des groupes de travail techniques spécialisés.....	7
	Quatrième séance : Questions actuelles, nouvelles et émergentes.....	12
	Cinquième séance : Comptes rendus des manifestations parallèles	15
	Sixième séance : Échange d'opinions sur les activités statistiques : coordination et partenariats	21
	Septième séance : Questions statutaires.....	21
	Huitième séance : Adoption des principales conclusions et recommandations.....	23
VI.	Séance de clôture	23
Annexe	Conclusions et recommandations de la dixième Session annuelle du Comité des Directeurs généraux (CDG) de l'Union africaine des Bureaux nationaux de statistique (BNS) et de la cinquième Session de la Commission de statistique pour l'Afrique (Stat-Com Afrique)	24

I. Introduction

1. La cinquième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue à Grand Bassam (Côte d'Ivoire) du 30 novembre au 2 décembre 2016, conjointement avec la dixième réunion du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique, qui relève de l'Union africaine.¹ Le thème de la réunion était : « Renforcer les statistiques économiques en appui à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le thème avait été choisi pour mettre en évidence le rôle des statistiques économiques dans les efforts en cours pour mettre en œuvre le cadre de mesure, ainsi que le suivi et l'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, les participants ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des divers groupes de travail spécialisés relevant de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

2. La deuxième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'est tenue en parallèle, au même endroit.

3. La cinquième réunion de la Commission africaine de statistique a été précédée des manifestations pré-session ci-après, qui se sont déroulées les 28 et 29 novembre 2016 :

a) Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDev) (28 novembre) ;

b) Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines (29 novembre) ;

c) Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité (28 et 29 novembre) ;

d) Réunion d'experts sur la politique foncière en Afrique (29 novembre) ;

e) Statistiques sanitaires et campagne visant à mettre fin au mariage des enfants (29 novembre) ;

f) Réunion du Groupe consultatif : échange de solutions, communauté statistique africaine (29 novembre) ;

g) Mutualisation des données entre la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD) ;

h) Intégration des données géospatiales et des statistiques ;

i) L'indice africain du genre et le programme phare régional de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

II. Participation

4. La cinquième réunion a rassemblé 154 participants, dont des représentants des chefs des bureaux nationaux de statistique africains, des communautés économiques régionales, des centres de formation statistique, des organisations panafricaines et des partenaires de développement, y compris des experts d'organisations internationales venant en appui au développement de la statistique africaine.

5. Les États membres africains représentés étaient au nombre de 38 : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana,

¹ Une version antérieure du rapport de la cinquième réunion de la Commission africaine de statistique est parue sous les cotes E/ECA/COE/36/9 et AU/STC/FMEPI/EXP/9(III).

Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland,² Tchad, Togo et Zambie.

6. La réunion a également vu la participation de représentants de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

7. Ont également assisté à la cinquième réunion des observateurs d'institutions de formation, dont l'Institut de formation et de recherche, le Centre de formation statistique pour l'Afrique de l'Est, l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) (Côte d'Ivoire), l'Institut de statistique sociale et d'économie appliquée (ISSEA) (Cameroun), l'École nationale de la statistique et d'économie appliquée, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (France) et l'Union européenne. Des observateurs d'organisations et d'institutions internationales, dont la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), (l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Expertise France, le Ministère nigérian du budget et de la planification nationale (Ministry of Budget and National Planning, MBNP), le Bureau du Directeur général du cadastre fédéral du Nigéria (Office of The Surveyor General of The Federation, OSGOF), le Ministère sud-africain du développement rural et de la réforme foncière (Department of Rural Development and Land Reform, DRDLR), l'Unité mixte de recherche de l'Institut de recherche pour le développement (IRD-DIAL), l'Agence française pour le développement (AFD) et FHI 360 (Family Health International 360).

8. D'autres consultants régionaux et internationaux en statistique et d'éminentes personnalités étaient présents, ainsi que des représentants des médias.

III. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

9. Les participants ont approuvé la composition proposée pour le Bureau de la réunion :

- a) Président : Côte d'Ivoire ;
- b) Premier Vice-Président : Tchad ;
- c) Deuxième Vice-Président : Kenya ;
- d) Premier Rapporteur : Tunisie ;
- e) Deuxième Rapporteur : Malawi.

IV. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

10. Le projet d'ordre du jour et le programme de travail provisoire de la cinquième réunion ont été soumis pour examen et ont été adoptés.

² Maintenant appelé Eswatini.

11. L'objectif général de la réunion était d'examiner l'état de la production des statistiques économiques en Afrique, ainsi que les difficultés qui s'y rattachent, et de faire le point des actions entreprises sur le continent pour moderniser les statistiques officielles en appui au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 (harmonisation, comparabilité et processus de production, nouveaux écosystèmes de données, gestion localisée de l'information, activités de coordination et nouvelles technologies).

12. Plus précisément, l'objectif de la cinquième réunion était d'examiner les points suivants :

a) Progrès accomplis et défis rencontrés dans le cadre de l'harmonisation de la collecte, de la compilation et de la diffusion de statistiques économiques en Afrique ;

b) Amélioration des statistiques économiques grâce à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

c) Cadre intégré de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 tel qu'il s'inscrit dans le processus d'internalisation ;

d) État d'avancement du passage à la phase opérationnelle de l'Institut panafricain de statistique et du Centre panafricain de formation statistique, et présentation des activités menées au titre du Programme panafricain de statistique ;

e) Surveillance des terres à l'échelon national au regard du Cadre et des lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, établis par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine, ainsi que des cadres de suivi des objectifs de développement durable ;

f) Production de l'*Annuaire statistique pour l'Afrique* et recommandations quant à la voie à suivre à la suite de la réunion tenue à Arusha en 2016 pour valider ledit annuaire ;

g) Rapports des groupes de travail mis sur pied dans le cadre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

h) Examen et validation de la Stratégie révisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

i) Collecte et harmonisation des statistiques fiscales en Afrique ;

j) État de la signature et de la ratification de la Charte africaine de la statistique ;

k) Dialogue avec les États membres en vue de l'adoption d'écosystèmes de données spatialisées en tant que volet essentiel d'une innovation poussée en faveur de la viabilité des systèmes nationaux de statistique et du recours à l'analyse spatiale et à la gestion géographique de l'information ;

l) Préparatifs de la prochaine session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies ;

m) Avenir du Symposium africain sur le développement de la statistique ;

n) Rôle de l'Afrique dans le partenariat mondial pour les données ;

o) Questions statutaires propres au Comité des directeurs généraux et à la Commission africaine de statistique.

V. **Compte rendu des travaux** [point 4 de l'ordre du jour]

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

13. La Ministre ivoirienne de la planification et du développement, Niale Kaba, a officiellement ouvert la cinquième réunion de la Commission africaine de statistique. Dans son allocution d'ouverture, elle a souligné l'importance des données relatives aux statistiques économiques pour le programme d'intégration du continent. Elle a indiqué que les statistiques économiques en étaient aux premiers stades de développement dans de nombreux pays africains et que le manque de ressources humaines adéquates dans ce domaine était l'un des problèmes rencontrés. Elle a souligné que la révision de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique était une réponse opportune à la demande de données des programmes de développement à l'échelle continentale et mondiale. Elle a appelé les participants à procéder à un échange actif d'informations et de vues afin d'assurer la transformation et l'intégration effectives des économies du continent. En conclusion, l'oratrice a souhaité aux participants de tenir des délibérations fructueuses.

14. Les observations liminaires de M^{me} Kaba ont été précédées par un discours du maire de Grand-Bassam, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a informés que sa ville était un site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le maire a aussi souligné l'importance des statistiques pour mieux éclairer la prise de décisions en Afrique, en particulier dans les pays les plus touchés par la pauvreté, le chômage, les inégalités de revenus et le manque d'accès aux services sociaux. Ont également pris la parole le Directeur général de l'Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire, M. Doffou N'Guessan Innocent, le Directeur du Département des statistiques de la BAD, M. Charles Leyeka Lufumpa, le Directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, M. René Kouassi N'guettia, et le Directeur du Centre africain pour la statistique de la CEA, M. Oliver Chinganya.

15. M. Chinganya a insisté sur le fait que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 avaient rendu plus nécessaires que jamais des statistiques économiques plus vastes et détaillées. Il a fait remarquer que les statistiques économiques étaient d'une importance cruciale pour mesurer la production, les dépenses, la consommation et de nombreuses autres variables intéressant les différents acteurs économiques. Il a souligné que la qualité, la ponctualité et la comparabilité des statistiques économiques étaient cruciales pour le programme continental relatif à l'intégration régionale, à la transformation structurelle de l'économie et au développement durable. Il a rappelé aux participants que l'augmentation de la demande de données exigeait que toutes les parties prenantes redoublent d'efforts pour intensifier la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de statistiques économiques.

Première séance : Renforcement des statistiques économiques en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063

16. Le Premier Vice-Président et économiste en chef de la Banque africaine de développement, M. Steve Kayizzi-Mugerwa, a prononcé le discours d'orientation. Il a dit que son message s'adressait à la communauté statistique, aux décideurs et aux autres parties prenantes. Il a évoqué la « période porteuse de grandes espérances », caractérisée par le fait que la majorité des pays africains cherchaient à devenir des pays à revenu intermédiaire et étaient à l'aube de la transformation économique. Il a dit que des améliorations avaient été constatées dans la plupart des pays africains, à l'exception de ceux en

situation de conflit ou sortant d'un conflit. Il a appelé l'attention des participants sur les besoins en données créés par les nouvelles initiatives telles que le Programme 2030 et l'Agenda 2063, avant de mettre en exergue les défis et les possibilités à venir.

17. En réponse aux critiques formulées à l'encontre de la statistique en Afrique, M Kayizzi-Mugerwa réfuté certains arguments avancés en mentionnant les progrès manifestes réalisés ces dernières années en matière d'amélioration de la collecte des données et de création de plateformes de diffusion dans des différents pays africains.

18. M. Kayizzi-Mugerwa a demandé si les entités des organismes de statistiques africains axées sur l'offre ne parvenaient à se départir des vieilles habitudes datant de plusieurs décennies ou si elles étaient en train de se transformer en institutions novatrices, qui sont axées sur la demande et à l'écoute des besoins leurs clients. Il a soumis cette question à la réflexion des participants. Il a également déclaré que les statisticiens africains devaient s'efforcer de répondre aux grandes attentes suscitées par la transformation de l'Afrique. Faisant référence à la nouvelle ère qui s'ouvre et aux demandes de statistiques qu'elle suscite, il a déclaré, qu'à terme, l'importance des contributions à la transformation de l'Afrique serait évaluée à l'aune de l'efficacité des actions mises en œuvre en vue d'accroître la productivité intérieure et de répondre aux situations de post-conflit. Il a également attiré l'attention sur les besoins en données créés par les nouvelles initiatives telles que le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et souligné les défis ainsi que les opportunités qui se profilent dans ce secteur clé en ce qui concerne la transformation de l'Afrique.

19. Soulignant la nécessité d'être compétitif et la difficulté de réduire la pauvreté et les disparités régionales, M. Kayizzi-Mugerwa a déclaré qu'il s'agissait de domaines dans lesquels on avait besoin d'une base de statistiques fiable pour déterminer si des progrès ont été accomplis. En conclusion, il a souligné que la difficulté pour les statisticiens était de se montrer à la hauteur de la situation et de faire preuve d'un esprit novateur dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données. Il a ensuite soulevé des questions à l'attention des décideurs et s'est demandé si les bureaux de statistique bénéficiaient d'un soutien technique, financier et humain suffisant. Il a cherché à savoir si, pour les ministères d'exécution, les statistiques n'étaient pas simplement recueillies « pour la forme » afin de faire plaisir aux bailleurs de fonds ou si elles étaient utiles à l'Afrique.

Situation et difficulté de l'harmonisation de la collecte, de la production et de la diffusion des statistiques économiques en Afrique

20. L'exposé a donné un bref aperçu des difficultés que rencontraient les pays africains dans la collecte, la production et la diffusion des statistiques économiques. Au nombre de ces difficultés figurent, les versions différentes de système de comptabilité nationale et la classification utilisée par les pays africains, l'utilisation de différentes années de base et la demande accrue de statistiques économiques au titre des Objectifs de développement durable. L'orateur a souligné la nécessité impérieuse de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistiques. Il a, par ailleurs, fait la synthèse des besoins des pays en matière de formation et d'assistance technique et financière. Il a brièvement présenté le Projet africain sur le Système de comptabilité nationale de 2008, les progrès accomplis ainsi que les problèmes et obstacles recensés lors de la mise en œuvre.

Rapport sur le cadre d'évaluation de l'Agenda 2063

21. L'exposé a notamment donné une vue d'ensemble de l'évolution de l'Agenda 2063 ainsi que des programmes et des initiatives de procédures accélérées. Les participants ont été informés, d'une part, de l'exercice de

cartographie pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063, en ce qui concerne les objectifs, les cibles et les indicateurs et, d'autre part, du processus d'élaboration de la liste minimum d'indicateurs (c'est-à-dire, le groupe de base) pour orienter l'établissement de rapports par les pays membres. L'exposé a également permis de présenter, dans les grandes lignes, le travail en cours sur la stratégie de mobilisation des ressources et l'élaboration d'un cadre de responsabilités. L'orateur a ensuite abordé l'élaboration des métadonnées, la finalisation et la validation de la liste minimum d'indicateurs et du cadre de responsabilité par les organes politiques de l'Union africaine.

22. Les questions ci-après ont été soulevées au cours des débats :

- a) Prendre en compte les autres composantes des statistiques économiques telles que les statistiques des prix et les échanges internationaux ;
- b) Résoudre les problèmes liés au financement de la production des statistiques économiques à l'échelon national et réduire la forte rotation du personnel ;
- c) Promouvoir la statistique en utilisant les médias et les nouvelles technologies ;
- d) Mettre davantage l'accent sur le financement des besoins de formation et de recherche pour la production de statistiques de qualité ;
- e) Harmoniser les indicateurs pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063 à l'échelon national ;
- f) Établir des liens clairs entre les statistiques et le développement économique.

Deuxième séance : Rapport sur la mise en œuvre des résolutions de la neuvième session des directeurs généraux

23. L'exposé a notamment porté sur un rapport de situation succinct relatif à la mise en œuvre des recommandations formulées à la neuvième session annuelle du comité des directeurs généraux des bureaux statistiques nationaux, qui s'est tenue du 26 au 28 novembre 2015, à Libreville.

24. Les questions suivantes ont été soulevées au cours du débat :

- a) Le soutien à l'idée de la séparation de l'organisation des sessions du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique et de la Commission africaine de statistique de celle du Symposium africain sur le développement de la statistique ;
- b) La nécessité d'examiner toutes les recommandations qui avaient été formulées auparavant et de faire le point sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre ;
- c) La nécessité de renforcer les capacités des pays en situation de conflit ou d'après conflit ;
- d) L'utilisation des nouveaux outils informatiques dans la mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations précédentes.

Troisième séance : Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique – rapports des groupes de travail techniques spécialisés

25. Les rapports des groupes de travail techniques spécialisés ont été présentés sur la migration de la main d'œuvre et le secteur informel, la gouvernance, les statistiques de la paix et de la sécurité, les statistiques ventilées par sexe, la comptabilité nationale, les statistiques du commerce et la formation dans le domaine de la statistique et les ressources humaines. Le

représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté des informations mises à jour sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'état des statistiques des migrations, les statistiques du commerce, celles relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité.

Statistiques relatives à la migration de la main d'œuvre et au secteur informel

26. Les principales réalisations dans le cadre du groupe de travail sur les statistiques relatives aux migrations ont été la compilation des statistiques relatives à la migration de la main d'œuvre en Afrique et le travail d'harmonisation des concepts et définitions des données sur les migrations en Afrique. Les prochaines étapes devaient consister à publier le premier rapport sur les statistiques relatives à la migration de la main d'œuvre, à mettre la dernière main à l'harmonisation des concepts et des définitions et le lancement de la deuxième édition de la collecte de données sur la migration de la main d'œuvre en Afrique.

Statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité

27. Il a été indiqué que l'Afrique était en train d'occuper le premier rang au niveau mondial en matière de statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité et que le continent devait tirer parti de la réussite de la phase pilote en vue de partager les données d'expérience du continent au niveau international. On a noté que la phase pilote, menée dans 10 pays, avait démontré l'applicabilité des instruments du système de géolocalisation (GPS) dans un large éventail de contextes nationaux. Les prochaines étapes devaient consister à revoir les méthodes pour tenir compte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment à utiliser le module GPS dans les enquêtes et le renforcement des capacités des producteurs et des utilisateurs de statistiques GPS.

Statistiques du commerce

28. Les principales activités menées par le groupe de travail étaient la collecte de données du commerce extérieur à l'aide de méthodes bien structurées et la formation des communautés économiques régionales et des États membres sur le logiciel Euro Trace. Les prochaines étapes devaient consister à mettre la dernière main au processus de collecte des données, à publier l'*Annuaire statistique pour l'Afrique* et à achever la mise au point du module sur les indices des prix du commerce.

Statistiques ventilées par sexe

29. Les questions suivantes ont été débattues : a) la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe ; b) les résultats de la réunion du Groupe de travail africain sur les statistiques ventilées par sexe ; c) la mise au point du Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe (2017-2021) ; d) le mémorandum d'accord signé entre la BAD et ONU-Femmes ; e) les outils de formation en ligne sur les statistiques ventilées par sexe ; f) les outils de statistiques ventilées par sexe permettant de mesurer la place des femmes dans le commerce transfrontalier informel en Afrique ; g) le manuel destiné aux pays en vue d'une évaluation et de l'élaboration de statistiques nationales ventilées par sexe ; h) le programme phare d'ONU-Femmes « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille comptent » ; enfin, i) l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA).

30. Les points suivants ont été présentés pour approbation :

a) Prendre acte des progrès accomplis par les membres du Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe en termes de développement des capacités et de sensibilisation des États membres sur la production, l'utilisation et la diffusion de statistiques ventilées par sexe ;

b) Approuver les propositions formulées dans le rapport et recommander leur mise en œuvre aux États membres, en particulier celles

concernant l'amélioration de la production de statistiques ventilées par sexe au niveau national, l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les bureaux nationaux de statistique et les ministères de tutelle, la nécessité d'un appui de haut niveau aux statistiques ventilées par sexe, l'amélioration de la coordination des activités entre les membres du Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe et l'élaboration du nouveau plan d'action du Programme pour la période 2017-2021.

Comptabilité nationale

31. Le rapport sur le Groupe de travail africain sur la comptabilité nationale a été présenté ; il comprenait des mises au point sur les aspects suivants :

a) L'objectif du projet africain sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 était d'améliorer la qualité, l'actualité, la cohérence et l'harmonisation des statistiques économiques et des comptes nationaux en Afrique afin d'appuyer la formulation de politiques macroéconomiques rationnelles et la prise de décisions fondées sur des données probantes. Le projet africain avait été officiellement lancé en janvier 2014, commençant par une phase I en 2014-2015, puis une phase II en 2016-2018 ;

b) L'un des principaux résultats de la réunion annuelle du Groupe de travail africain sur la comptabilité nationale, tenue en avril 2016, avait été l'élaboration de la matrice de l'offre et de la demande d'assistance technique pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique, afin de répondre efficacement aux besoins des pays en formation et en assistance technique et pour mieux coordonner l'assistance technique fournie. La matrice a été le premier « port d'escale » que les États membres pouvaient utiliser pour demander une assistance technique lorsqu'ils rencontraient des difficultés et des défis au cours de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

c) Lors de la réunion du Comité directeur continental du projet, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016 à Tunis, un plan de mise en œuvre du projet pour la phase II avait été élaboré afin que toutes les principales parties prenantes puissent prendre part à la réalisation du projet en 2017. Ce plan avait été élaboré en tenant compte des six réalisations escomptées figurant dans le descriptif de projet de la phase II.

32. Les points suivants ont été soulevés et avalisés par la Commission africaine de statistique :

a) Des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans le domaine des statistiques économiques et des comptes nationaux ;

b) Les documents techniques élaborés sur les tableaux des ressources et des emplois, l'utilisation des données administratives et l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux devraient être finalisés et diffusés afin d'aider les pays à traiter les questions connexes dans ces domaines ;

c) Les pays avaient besoin de formation et de renforcement des capacités, notamment de formation et d'assistance technique pour l'adoption et l'application du Système de comptabilité économique et environnementale à l'appui de la réalisation des objectifs du développement durable ;

d) Les pays devaient finaliser les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 d'ici à avril 2017 et les envoyer au dépôt central à la CEA pour examen et échange d'expériences et de meilleures pratiques ;

e) Les pays devaient assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, une fois qu'ils avaient été formulés, en s'adressant aux organismes d'appui pour l'assistance technique et l'assistance en matière de

formation nécessaires à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, comme indiqué dans la matrice de l'assistance technique, en adressant une lettre officielle aux organismes compétents, en joignant le plan d'action national final pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 à leur demande officielle d'assistance et en participant activement à la prochaine réunion du Groupe de travail africain sur la comptabilité nationale, qui devrait se tenir en avril 2017, en contribuant à la présentation et à la discussion des questions techniques et en répondant aux questionnaires des enquêtes préalables aux réunions pour déterminer les domaines dans lesquels les besoins techniques et les capacités sont importants.

Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines

33. La présentation sur le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines a porté sur l'appui du Groupe au volet formation de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. L'intervenant a mentionné la mise au point définitive de programmes de spécialisation en statistiques agricoles, les conditions requises pour accroître la disponibilité de statisticiens, la nécessité d'améliorer la qualité des données, l'identification et la hiérarchisation des besoins en matière de gestion des ressources humaines dans les systèmes statistiques africains et la stratégie visant à renforcer les capacités des centres de formation statistique.

34. Les participants ont posé les questions suivantes :

a) Quelle était la composition du Groupe africain pour la formation statistique et les ressources humaines nécessaire pour tenir compte des nouveaux développements institutionnels ?

b) Quelle était la nature de l'appui apporté par le Groupe aux centres de formation statistique pour la mise en œuvre des programmes élaborés par la Stratégie mondiale en vue de l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ?

c) Quelle a été la stratégie adoptée pour obtenir un financement pour la formation statistique en Afrique ?

d) Quel a été le rôle du Groupe dans la gouvernance des centres de formation statistique ?

35. Les questions ci-après ont été soulevées pendant les débats :

a) Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la résolution précédente visant à allouer 0,15 % des budgets nationaux aux statistiques, en particulier lors des recensements de la population et du logement. Cela a été jugé insuffisant, étant donné qu'il faudrait beaucoup plus de ressources. Il a été expliqué qu'il n'était pas possible d'annuler la décision parce qu'elle avait déjà été approuvée par les ministres des finances et de la planification et qu'elle serait soumise pour adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2017 ;

b) Nécessité de hiérarchiser les statistiques et de les aligner sur les plans nationaux de développement afin d'assurer un financement adéquat ;

c) Nécessité de convaincre les décideurs d'appuyer les activités statistiques afin de réduire au minimum le recours aux donateurs ;

d) Les progrès louables accomplis dans le domaine des statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité sur le continent ;

e) Nécessité de combler le déficit de capacités dû principalement aux différences de langue ;

- f) Nécessité de documenter la contribution des femmes au produit intérieur brut ;
- g) Nécessité pour les institutions panafricaines de rationaliser leurs activités, étant donné que l'on ne sait pas clairement qui fait quoi ;
- h) Nécessité d'utiliser le concept de grandes données.

Projet de version révisée de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

36. La présentation a inclus un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et de ses limites en ce qui concerne la sensibilisation, l'absence de suivi et d'évaluation et le faible engagement politique. L'intervenant a également mis en évidence la structure de gouvernance de la version révisée de la Stratégie.

37. Les questions suivantes ont été soulevées au cours des débats :

a) Nécessité d'assurer l'indépendance et la transparence professionnelles. Les États membres se sont dits préoccupés par le fait que le document était en cours de révision par les mêmes experts qui avaient travaillé sur la première version de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, ce qui constituait manifestement un conflit d'intérêts. Il était nécessaire d'élargir l'équipe qui travaillait sur la Stratégie révisée en tenant compte de l'expérience et de l'expertise technique. Il a été proposé d'inclure les chefs des bureaux nationaux de statistique et d'autres experts de ce domaine ;

b) Les participants ont estimé que le document ne contenait pas de modifications de fond évidentes et que la Stratégie révisée devrait indiquer ce qui était nouveau en termes de substance et de concepts ;

c) Certains indicateurs n'avaient pas de sens, par exemple ceux d'une politique sanitaire commune. Les institutions panafricaines ne devaient pas se concentrer sur des détails et la structure de gouvernance était très lourde ;

d) Les pays lusophones n'avaient pas fait l'objet d'une visite de consultation, et des dispositions devraient être prises pour pallier cette omission ;

e) La Stratégie révisée devait fournir une stratégie de communication claire, incluant la sensibilisation dans les États membres et ces derniers avaient besoin de suffisamment de temps pour analyser et examiner le document ;

f) Les institutions panafricaines devaient revoir la structure de gouvernance. Le rôle des communautés économiques régionales était très faible aux termes du document, et il convenait d'examiner cette préoccupation de façon approfondie et d'y remédier ;

g) La matrice de la Stratégie devait être clairement définie selon une approche fondée sur les avantages comparatifs ;

h) Les participants ont demandé à la CEA, à la BAD et à la Commission de l'Union africaine de formuler le plan d'action et la feuille de route de cet exercice pour la Stratégie révisée ;

i) La prise en compte du programme de développement actuel, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 faisait défaut.

38. Les États membres devaient s'approprier la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la mettre en œuvre avec succès, et les institutions panafricaines devaient organiser des réunions régulières pour examiner et finaliser le document.

Quatrième séance : Questions actuelles, nouvelles et émergentes

Rapport sur les statistiques des recettes publiques

39. Le rapport donnait un aperçu général de l'outil statistique relatif aux recettes. Il a été noté que les statistiques sur les recettes étaient des données harmonisées fondées sur des concepts internationaux définis en 1965. C'était un outil qui fournissait des données cohérentes et détaillées pour les pays africains. Il y avait un forum annuel au cours duquel les résultats des données recueillies étaient examinés et révisés par les partenaires régionaux et les pays participants. Les données étaient comparables et utiles dans un souci de transparence. Elles étaient accessibles en ligne et les pays étaient encouragés à contacter les bureaux compétents pour demander à participer.

Feuille de route pour la création d'un système d'information sur le marché du travail

40. Le représentant de FHI a décrit brièvement les systèmes d'information sur le marché du travail. Il a été relevé que ces systèmes n'avaient pas réussi, malgré des investissements importants, à répondre aux questions soulevées par les employeurs, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les décideurs. La méthodologie utilisée pour les études sur ces systèmes comprenait une approche systémique par opposition à un examen du paysage système. L'élaboration d'une typologie pour analyser les systèmes en fonction de leur capacité à améliorer le fonctionnement des marchés du travail et à recenser des interventions ciblées et séquentielles pour améliorer ces systèmes.

Rapport sur les données et les statistiques de l'urbanisation

41. Le rapport sur les données et les statistiques de l'urbanisation a porté sur les aspects ci-après :

a) Le résumé des conclusions de l'évaluation des données et des statistiques de l'urbanisation en Afrique dont les objectifs étaient les suivants : comprendre les indicateurs pertinents de l'urbanisation produits par les pays africains au cours des dernières années ; évaluer la qualité de ces indicateurs; recenser les indicateurs qui n'ont pas encore été produits, mais qu'il serait souhaitable d'élaborer, en particulier pour la mise en œuvre de l'objectif n°1 de développement durable (villes et communautés durables) ; évaluer dans quelle mesure les indicateurs produits en Afrique pourraient permettre de suivre les progrès accomplis dans la prise en compte des statistiques urbaines dans la planification générale du développement national et évaluer l'expérience de l'Afrique en matière de production d'indicateurs pertinents au titre des recommandations des cycles de recensement de la population de 2020 en ce qui concerne la collecte, le traitement et l'analyse de la dynamique urbaine ;

b) La stratégie du Programme africain sur les données et statistiques de l'urbanisation avait pour objectif de fournir des informations complètes, comparables et fiables sur des politiques et stratégies fondées sur des données factuelles afin de promouvoir des villes et des établissements humains durables en tant que facteurs de croissance et de transformation inclusives. Il visait à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux, à collecter, compiler et analyser les statistiques urbaines au moyen d'une approche régionale coordonnée ;

c) La nécessité de disposer de statistiques sur le développement humain en Afrique découlait de différents plans, stratégies et vision de développement nationaux, notamment l'Agenda 2063, le Programme 2030 et la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat-III).

42. Par conséquent, la commission africaine de statistique a été invitée à examiner les mesures ci-après :

- a) Approuver la proposition de création du Programme africain sur les données et statistiques de l'urbanisation en s'appuyant sur le rapport d'évaluation sur les données et les statistiques de l'urbanisation en Afrique ;
- b) Approuver les propositions d'adhésion des pays au Programme. D'autres organisations et institutions seront invitées à y adhérer ;
- c) Accepter la proposition selon laquelle le programme ferait rapport à la Commission sur son orientation stratégique et la mise en œuvre de ses activités ;
- d) Approuver la proposition de la CEA de mettre en place au niveau national des mécanismes de coordination sur le rôle des bureaux nationaux de statistique dans la production et l'analyse de données sur le développement de l'urbanisation.

Rapport sur le développement statistique en Afrique

43. Le rapport a abordé certains domaines d'intérêt pour le développement statistique en Afrique, en soulignant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités statistiques menées par la CEA avec l'appui des partenaires. Le rapport a également examiné les principaux défis et contraintes qui entravaient les progrès dans certains domaines. Au nombre des priorités recensées figuraient les stratégies nationales pour le développement des statistiques, les comptes nationaux, le cycle de recensements de la population et des logements de 2020, les systèmes d'enregistrement des fait d'état et de l'établissement des statistiques de l'état civil, les statistiques du genre, les indicateurs de développement durable, les profils de pays, la révolution des données, la prise en compte des informations statistiques et géospatiales et du Plan d'action en faveur de l'Afrique relatifs à la Stratégie globale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

44. Les participants ont été invités à approuver le rapport et à convenir des mesures ci-après :

- a) Renforcer les capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement statistique dans le cadre des programmes nationaux et internationaux de développement durable ;
- b) Renforcer les capacités d'exécution des activités en cours relatives au système de comptabilité nationale de 2008, aux statistiques ventilées par sexe, au système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, aux statistiques de l'état civil et aux systèmes d'information géographique ;
- c) Garantir la participation effective des pays africains aux cycles de recensements de la population et des logements de 2020.

Rapport sur l'indice africain de développement statistique

45. Le rapport a donné un bref aperçu de la structure, des forces et des faiblesses des indicateurs de développement de la statistique actuels en Afrique ainsi que des domaines de l'Indice qui sont susceptibles d'être révisés, dont le suivi et l'évaluation du développement de la statistique sur le continent. Le rapport a également comparé ces indicateurs avec d'autres indicateurs de la capacité statistique à trois niveaux : le choix des variables, la collecte des données et la méthodologie de calcul pour le suivi et l'évaluation. Les participants ont été invités à approuver la méthodologie qui avait fait l'objet d'un débat approfondi lors de la réunion du groupe d'experts en octobre 2016. Au cours de cette réunion, il avait été convenu que chaque État membre devait disposer d'un outil efficace, comparable et performant pour évaluer ses progrès en matière de développement statistique à court terme. Les participants ont également demandé à la CEA de suivre les étapes ultérieures nécessaires à la mise en œuvre de la méthodologie, y compris la mise au point de logiciels pour

la collecte et la compilation de données, et pour le calcul des indicateurs proposés.

Rapport sur l'utilisation des technologies mobiles en Afrique

46. Le rapport a brièvement décrit le contexte du projet de la CEA sur l'utilisation des technologies mobiles pour la collecte de données. Les principaux objectifs du projet pilote étaient de renforcer la capacité des pays de recueillir des données à l'aide de la technologie mobile, d'expérimenter l'auto-dénombrement à l'aide d'appareils mobiles pour le recueil de données et de déterminer la pertinence de ces données pour la production de statistiques et le renforcement des relations de travail entre les instituts nationaux de statistique et les instituts nationaux de formation et de recherche. Parmi les activités entreprises par le projet, on peut citer une réunion de groupe d'experts, une formation, des missions dans des pays, des ateliers nationaux, la modernisation des installations, la collecte de données sur le terrain, une conférence régionale et une évaluation à mi-parcours. Le rapport a recommandé que les États membres adoptent l'utilisation de la technologie mobile dans les processus statistiques et a invité instamment les gouvernements à allouer un budget pour développer l'utilisation de la technologie mobile dans les processus statistiques.

Rapport sur le Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

47. Le rapport a donné un bref aperçu du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Il comprenait un résumé des principales réalisations et des progrès accomplis dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, notamment l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, la création du groupe de base régional et la promotion de la collaboration entre les principaux acteurs des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, les activités de renforcement des capacités et l'évaluation complète des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en vue de l'élaboration de plans d'amélioration stratégique. Le rapport a également mis en lumière certains problèmes rencontrés, notamment le financement du Programme. Enfin, le rapport a proposé des points de discussion tels que l'organisation de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, la mobilisation de ressources pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et le suivi et l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

Rapport relatif aux cycles de recensement de la population et des logements de 2020 en Afrique

48. Le rapport a brièvement présenté les préparatifs du Programme mondial de recensement de la population et des logements de 2020 et de la révision de l'Additif africain aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat. Les auteurs du rapport ont passé en revue les activités du recensement de 2020 en Afrique et résumé les périodes de recensement prévues par année et par pays. Ils ont également examiné le Programme africain 2020 dans le cadre de décennie des recensements de la population et des logements (2015-2024) et le plan de travail pour la période 2016-2020. En outre, les auteurs ont proposé certains sujets de discussion au cours de la réunion, notamment les activités de recensement de 2020 en Afrique, les objectifs de développement durable, le comité régional de coordination des recensements et la création d'un centre d'excellence régional.

49. Les questions soulevées au cours des débats étaient les suivantes :
- a) Les conclusions des rapports d'examen par les pairs devraient être communiqués à toutes les parties prenantes ;
 - b) Les activités de la CEA visant à réorganiser les travaux relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement de l'état civil étaient louables et il a été proposé de présenter les progrès réalisés à ce jour ainsi que la voie à suivre lors de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ;
 - c) La nécessité d'élargir le secrétariat de l'état civil et des statistiques vitales de la CEA au sein du Centre africain de statistique.

Cinquième séance : Comptes rendus des manifestations parallèles

Forum sur le développement statistique en Afrique

50. Les représentants de pays africains, l'Union africaine, des institutions bilatérales et internationales, le Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies, des centres africains de formation en statistique et des organisations régionales et sous-régionales ont participé à la septième réunion du Forum sur le développement statistique en Afrique, qui s'est tenue à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) le 28 novembre 2016. Les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la réunion ont été soumis pour examen et ont été adoptés.

51. La réunion a précédé la réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique. Dans le communiqué émanant de la réunion, les participants sont convenus de ce qui suit :

- a) Rappelant que le premier Forum sur le développement statistique en Afrique a été approuvée par toutes les parties prenantes au développement de la statistique en Afrique le 13 mai 2004,
- b) Rappelant les principaux objectifs du Forum sont d'avoir une vue d'ensemble des activités statistiques, y compris l'assistance et la formation en Afrique, de mettre en place un système permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique et de renforcer les modalités de coopération en vue de tirer parti de l'avantage comparatif de chaque partenaire,
- c) Les participants ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour organiser cette septième réunion du Forum,
- d) Ont examiné les questions relatives au développement de la statistique en Afrique :
 - i) Les programmes de renforcement des capacités statistiques des institutions panafricaines, des organisations internationales et des partenaires bilatéraux ;
 - ii) La coordination entre toutes les institutions s'occupant de renforcement des capacités statistiques ;
 - iii) Le rôle de l'Institut africain de statistique dans le système statistique du continent ;
 - iv) La coopération Sud-Sud dans le renforcement des capacités statistiques.

52. Comme indiqué dans le communiqué, les participants :

a) Se sont félicités de la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation en statistique en tant que composantes importantes du système statistique africain,

b) Ont félicité de la BAD pour les efforts qu'elle déploie dans les domaines du renforcement des capacités statistiques et de la production statistique, et lui ont demandé de poursuivre et d'accroître son appui,

c) Ont salué la détermination que montre l'Union africaine dans la mise en œuvre de son mandat statistique comme en témoignent la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation en statistique, le suivi de la ratification par les États membres de la Charte africaine de la statistique et la mise en œuvre du Programme panafricain de statistique,

d) Ont salué la détermination que montre la CEA dans le renforcement des capacités statistiques de ses États membres, des communautés économiques régionales et des institutions panafricaines dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la recherche et de la diffusion des connaissances,

e) Ont félicité le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle pour ses activités de renforcement des capacités dans les domaines de la coordination et du suivi, du plaidoyer en faveur des statistiques, de l'assistance technique et de la sensibilisation à la technologie, et ont encouragé le secrétariat à poursuivre ces activités,

f) Ont aussi félicité la Banque mondiale pour ses efforts de renforcement des capacités statistiques, et l'ont invité à poursuivre son soutien, notamment aux projets en cours des pays et des institutions panafricaines,

g) Ont en outre félicité tous les partenaires, notamment l'Institut national de la statistique et des études économiques, le *Department for International Development* et l'Institut de recherche pour le développement de France (IRD) pour leur appui sans relâche au développement de la statistique en Afrique, y compris l'assistance fournie aux institutions de formation en statistique,

h) Ont exhorté les institutions panafricaines à améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques sur le continent, sous la direction des pays et en donnant la priorité à la coopération Sud-Sud,

i) Ont encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore ratifié et présenté la Charte africaine de la statistique de la faire dès que possible,

j) Ont encouragé tous les partenaires à aligner leurs efforts de renforcement des capacités statistiques sur les cadres du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

k) Ont demandé à l'Union africaine de préciser, en collaboration avec d'autres institutions panafricaines, le rôle et la place de l'Institut de statistique de l'Union africaine dans le système statistique africain,

l) Ont demandé à la CEA, en étroite collaboration avec la BAD, le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de la Banque mondiale, d'organiser la prochaine réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, en 2017,

m) Demande à toutes les parties prenantes d'appuyer le Forum sur le développement de la statistique en Afrique et de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus.

Statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité

53. La manifestation parallèle sur le GPS a été organisée les 28 et 29 novembre 2016 en tant que réunion préparatoire à la session conjointe du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique et de la Commission africaine de statistique. Y ont participé des représentants des États membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et de l'IRD. Le rapport a été présenté par le représentant de la Commission de l'union africaine. Les participants ont fait observer que le continent jouait un rôle pionnier au niveau mondial dans ce nouveau domaine de la statistique. Le rapport a souligné que des résultats solides avaient été produits par les groupes techniques spécialisés sur la gouvernance, la paix et la sécurité en assurant une large appropriation de la production de statistiques par GPS et une adhésion à grande échelle à ce mode de production statistique. Les participants ont aussi souligné l'urgence qu'il y avait à réviser l'instrument, étant donné que plusieurs pays avaient indiqué être prêts à effectuer des enquêtes GPS dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique au début de 2017. La réunion a été informée qu'il existait un vif intérêt pour le GPS et une forte demande d'aide dans ce domaine.

Statistiques de santé et campagne visant à mettre fin aux mariages d'enfants en Afrique

54. Une présentation a été faite par le représentant de Mozambique. L'exposé comprenait un bref aperçu de l'état des statistiques de la santé en Afrique. Les participants ont relevé que les indicateurs de santé entraient dans le cadre de la Stratégie africaine de santé 2016-2030 et étaient alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Un projet de manuel de référence des indicateurs avait été élaboré. Les participants ont indiqué que la plateforme africaine en ligne sur les données statistiques de la santé avait été élaborée sous la direction de l'Union africaine et avait été lancée en 2014. La réunion a été informée de la création du Centre africain de prévention des maladies et de lutte contre les maladies par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2015. Le rapport contient aussi un résumé de la situation en ce qui concerne les mariages d'enfants en Afrique et la campagne de l'Union africaine pour mettre fin aux mariages d'enfants, qui avait été lancée sur le continent en 2014. Les participants ont été invités à approuver la composition du sous-groupe santé du groupe technique spécialisé, de prendre note des progrès réalisés dans la mise en place du sous-groupe, de penser à l'instrument pilote de l'indicateur et d'apporter son appui le rôle pilote des indicateurs de santé proposés.

Partage des données par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, en particulier en ce qui concerne le portail de données de l'Union africaine

55. Le rapport contient les grandes lignes des initiatives de partage des données par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine. Les trois institutions panafricaines avaient organisé une semaine de partage des connaissances à Addis-Abeba du 13 au 17 juin 2016. L'objectif de cette initiative était de tirer les enseignements des processus de production des statistiques dans les trois institutions. La rencontre avait permis à tous les participants de proposer des moyens d'éviter la duplication des efforts dans la collecte de données, en exploitant les moyens et l'expertise de chaque institution. Cette initiative aurait pour effet de réduire non seulement le coût de la collecte des données, mais aussi la charge liée à l'établissement de rapports, qui pesaient lourdement sur les bureaux nationaux de statistique. Le but ultime de l'initiative était d'établir une base de données unique au niveau continental,

à la disposition des organisations ayant besoin d'accéder à des données sur l'Afrique.

56. Le Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de la statistique et la Commission africaine de statistique ont été invités à examiner les questions ci-après :

a) Permettre l'accès à toutes les données fournies au Fonds monétaire international, y compris les données privées détenues par les trois institutions ;

b) Mettre en place, au sein du système national de statistique, des guichets uniques d'échange de données pour les partenaires de développement, afin d'éviter la duplication des efforts et réduire la charge de travail que constitue le fait de répondre aux différents questionnaires ;

c) Appuyer la mise en œuvre du portail de données en accès libre comme outil d'échange de données en vue de l'établissement de l'*Annuaire statistique pour l'Afrique* ;

d) Appuyer l'utilisation du système d'échange de données et de métadonnées statistiques pour les futures activités de partage de données.

Défis de la surveillance des terres conformément au Cadre et aux directives sur la politique foncière en Afrique et l'alignement sur les objectifs de développement durable

57. La manifestation parallèle sur les défis de la surveillance des terres conformément au Cadre et aux directives sur la politique foncière en Afrique et l'alignement sur les objectifs de développement durable a été organisée le 29 novembre 2016. Ses objectifs étaient les suivants : sensibiliser les communautés statistiques nationales et régionales, ainsi que les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux aux données statistiques qu'exige la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; promouvoir l'application et l'utilisation de méthodes, d'outils et de protocoles de données harmonisés et comparables à l'échelle mondiale, ainsi que de technologies novatrices pour la collecte, l'analyse et la présentation des données foncières ; renforcer et encourager les synergies avec les principaux partenaires dans le domaine foncier, y compris les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les donateurs, en appui au renforcement des capacités nationales et à la mise en place de mécanismes régionaux de coordination pour la production et la présentation de données.

58. Lors de la réunion, la CEA a été priée de mettre sur pied un groupe de travail technique sur les données et statistiques foncières en Afrique, qui serait chargé de donner des orientations sur les mécanismes permettant de renforcer la production, l'analyse et la communication des données foncières, en conformité avec le Cadre et les directives sur la politique foncière en Afrique, le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes, l'Agenda 2063 et les Directives volontaires pour une gestion responsable des régimes fonciers, et de soumettre à la Commission africaine de statistique un rapport annuel sur les progrès accomplis. En outre, les États membres ont été appelés à intensifier la production de données et de statistiques foncières pour éclairer la prise de décisions et accélérer la communication des indicateurs fonciers dans le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes et l'Agenda 2063. Les États membres ont également été encouragés à engager des ressources et, avec l'aide de l'Initiative sur les politiques foncières, du Centre africain pour la statistique, d'ONU-Habitat et d'autres partenaires, à procéder régulièrement à des évaluations des capacités et à mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités en matière de données et de statistiques à l'échelon national aux fins de la production, de l'analyse et de la communication de données actualisées, de qualité et ventilées par sexe.

59. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'assurer la coordination de la gouvernance foncière et des communautés de données, de faciliter l'accès à l'appui technique et d'actualiser les technologies et les outils appropriés pour la production, l'analyse et la communication des données foncières. Ils ont également réaffirmé la décision de mettre en place la mémoire de données foncières centralisée, que s'étaient engagés à soutenir l'Initiative sur les politiques foncières, le Centre africain pour la statistique et ONU-Habitat, par l'intermédiaire de l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux.

Rapport sur la plateforme d'échange de solutions destinée à la communauté statistique africaine

60. Lancée en août 2015, cette plateforme de partage des connaissances a été créée par le Centre africain pour la statistique à l'intention des professionnels africains de la statistique et d'autres prestataires d'informations statistiques pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation efficaces des efforts de développement nationaux et interrégionaux du continent. Cette initiative est dirigée par un groupe consultatif qui fixe des objectifs de résultats, évalue les progrès et fournit un appui aux activités prioritaires de la communauté.

61. Au moment de la rédaction du présent rapport, la communauté comptait plus de 500 membres, forts de la somme d'expériences de 50 pays sur divers aspects des activités statistiques. L'initiative suit les six indicateurs suivants : a) croissance de la communauté ; b) dynamisme de la communauté ; c) équilibre organisationnel et régional ; d) nombre de réponses consolidées ; e) délais de réponse et f) satisfaction des utilisateurs. Ces indicateurs étaient mesurés par rapport aux objectifs fixés par le groupe consultatif. A cet égard, le bilan sur cinq trimestres (jusqu'en septembre 2016) avait donné l'impression que ce service répondait bien au besoin d'une plate-forme de partage des connaissances et montrait également que ses résultats pouvaient encore être améliorés. Le Centre africain pour la statistique et le groupe consultatif devraient s'efforcer d'améliorer les niveaux de participation, de promouvoir l'égalité des sexes et l'équilibre régional au sein de la plateforme et d'assurer la viabilité financière et, par extension, la durabilité de cet important outil.

62. Les participants ont été priés :

a) De prendre note des orientations fournies par le groupe consultatif à la réunion qui avait eu lieu plus tôt dans la semaine en ce qui concerne ses résultats futurs, ses priorités et ses propositions en vue d'augmenter l'utilité de ce service pour la communauté ;

b) De recommander aux membres de la Commission africaine de statistique de faire la promotion et de tirer pleinement parti de ce service de partage des connaissances pour les statisticiens africains et d'encourager tous les professionnels (c'est-à-dire les producteurs et les utilisateurs de statistiques) à adhérer et à participer activement aux consultations et aux activités de réseau ;

c) De remercier la CEA d'avoir mis le service d'échange de solutions à la disposition de la communauté statistique africaine et de lui demander de continuer à apporter l'appui nécessaire à sa poursuite, y compris des réunions du groupe consultatif et d'autres manifestations visant à promouvoir la visibilité de la profession statistique et à montrer son utilité pour les efforts de développement de l'Afrique.

Indice du genre en Afrique et programme phare régional d'ONU-Femmes

63. Un représentant d'ONU-Femmes a fait une présentation sur l'Indice du genre en Afrique (initiative conjointe de la CEA et de la BAD) et sur le programme phare régional d'ONU-Femmes relatif aux statistiques du genre pour la période 2016-2020. La BAD et la CEA mettaient au point un indice du genre, qui remplacerait l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA et l'Indice de l'égalité des genres en Afrique de

la BAD. Le nouvel indice devait être lancé en 2017. Le programme d'ONU-Femmes, sur le thème « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille comptent », portait sur la mise en œuvre d'activités liées aux statistiques du genre aux niveaux national, régional et mondial, sur la base de trois piliers : amélioration des politiques publiques, augmentation de la production de données et amélioration de la disponibilité des données et de leur utilisation.

64. L'exposé était assorti des recommandations suivantes à l'intention des participants :

a) Prendre note avec satisfaction du rapport sur les statistiques du genre établi par le Groupe africain sur les statistiques du genre ;

b) Demander au Groupe africain sur les statistiques du genre de commencer à préparer le prochain Programme africain sur les statistiques du genre, en accordant une attention particulière à la production de données sur les budgets-temps et à l'amélioration de la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les ministères de tutelle dans la collecte et l'utilisation des statistiques du genre ;

c) Exprimer leur soutien à la CEA, à ONU-Femmes, à la BAD et à la Commission de l'Union africaine pour qu'elles réalisent conjointement l'indice du genre et le programme régional 2016-2020 d'ONU-femmes sur les statistiques du genre.

Stratégie d'intégration des données géospatiales et statistiques

65. L'intégration des données géospatiales et statistiques a fait l'objet d'une manifestation parallèle organisée les 28 et 29 novembre 2016. Près de 30 participants y ont assisté, dont des représentants de dix pays africains, ainsi que des observateurs d'organisations internationales, notamment la CEA, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du monde universitaire, d'organisations sectorielles et du secteur privé. Le compte rendu de la manifestation a été présenté par le représentant de la CEA. Il définit les grands principes de l'intégration de l'information géospatiale et de la statistique en Afrique. Ces principes sont fondés sur le cadre statistico-géospatial mondial en cours d'élaboration au niveau international. Pour que cette intégration devienne réalité, il faut un changement de paradigme destiné à réorganiser la production et l'utilisation de données statistiques géomatrisées et fondamentales, qui fassent autorité et qui soient à jour. Ces données devraient être constamment disponibles, accessibles et utilisables au fil du temps pour prendre des décisions en connaissance de cause aux niveaux local, national, régional et mondial.

66. Les participants ont en outre pris connaissance de l'infrastructure nationale d'information sur le développement proposée comme nouveau prototype d'infrastructure d'information conçu pour garantir l'utilisation de données, de produits et de ressources d'information appropriés aux fins de l'élaboration de politiques de développement durable. Les participants ont demandé aux bureaux nationaux de statistique et aux institutions nationales de cartographie d'encourager l'intégration des informations géospatiales et statistiques et d'améliorer la coordination institutionnelle entre les deux communautés dans le contexte du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et de la série de recensements de la population et des logements de 2020.

Sixième séance : Échange d'opinions sur les activités statistiques : coordination et partenariats

Symposium africain sur le développement de la statistique

67. Un représentant du Symposium africain sur le développement de la statistique a présenté le rapport. Ce dernier donnait un bref aperçu historique du Symposium et un résumé des principales conclusions de sa douzième session qui s'était tenue du 2 au 4 novembre 2016, sur le thème du renforcement des statistiques économiques de base pour l'établissement des comptes nationaux. Les participants ont été informés que les prochaines sessions du Symposium continueraient de mettre l'accent sur les statistiques économiques et les comptes nationaux jusqu'en 2020. Le représentant a demandé aux participants d'adopter les résolutions de la douzième session et de fournir des orientations quant à sa mise en œuvre. Un plan d'action national quinquennal a également été proposé afin de renforcer les statistiques économiques de base pour la compilation des comptes nationaux ; ce plan devait être finalisé en janvier 2017 et envoyé au système central de dépôt de la CEA pour examen et à des fins de mutualisation des expériences et des bonnes pratiques. Les participants sont également convenus de prendre des mesures de suivi efficaces afin de mettre en œuvre les plans d'action nationaux après leur élaboration.

Partenariats mondiaux (Division de statistique, Organisation de coopération et de développement économiques, DIAL et Institut national de la statistique et des études économiques)

68. Les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de DIAL et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont fait part de leurs contributions au partenariat pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, notamment leurs programmes de coopération statistique pertinents. Un représentant de la CEA a transmis aux participants un message du Directeur de la Division de statistique de l'ONU, qui n'avait pas pu participer à la réunion.

Quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU

69. Le représentant de la CEA a fait une présentation sur la quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU devant se tenir à New York du 7 au 10 mars 2017. Les points inscrits à l'ordre du jour ont été présentés et les participants ont été informés que les documents étaient disponibles sur le site web de la Division de statistique. Les États membres ont été invités à exprimer leurs opinions, à fournir des orientations concernant leurs contributions à la quarante-huitième session et à indiquer de quels points de l'ordre du jour ils souhaitaient se charger pour préparer les interventions de l'Afrique. Concernant le renouvellement des représentants africains au Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, il a été décidé de garder les mêmes représentants pour les deux années à venir.

Septième séance : Questions statutaires

Programme statistique de la CEA pour l'exercice biennal 2018-2019

70. La CEA a présenté les activités statistiques prévues pour la période 2018-2019. Ces activités portaient notamment sur le développement de la statistique, la géo-information, la comptabilité nationale, les statistiques, bases de données et publications démographiques et sociales, et la technologie des données. La présentation a également porté sur le plan d'action pour le programme africain de transformation des statistiques officielles. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Centre africain pour la statistique continuerait d'axer ses

efforts sur l'amélioration de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données et de statistiques de qualité en Afrique pour la formulation de politiques, la planification et la réalisation de programmes fondées sur des données probantes. Une attention particulière serait également accordée aux besoins en données et en statistiques pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, ainsi que pour l'établissement des rapports à cet égard.

71. Les domaines d'intérêt étaient les suivants :

- a) Des travaux méthodologiques comme la publication de manuels et de directives ;
- b) La réalisation de projets sur le terrain ;
- c) Des activités de formation ;
- d) La diffusion d'informations et de bonnes pratiques ;
- e) Des initiatives sur les données ouvertes ;
- f) L'octroi d'une assistance technique.

72. Le Programme 2030 faisait sien un nouveau paradigme de développement fondé sur le principe de l'inclusion, à savoir que personne ne soit laissé pour compte. Pour ce faire, des statistiques ventilées selon le sexe, la géographie, le revenu et d'autres paramètres sociaux et économiques étaient nécessaires. Il fallait aussi que les statistiques puissent se combiner à des données provenant d'autres sources et être mises à la disposition d'un public plus large. Le travail de la CEA inclurait donc une campagne de plaidoyer ciblée sur les questions institutionnelles, notamment sur la manière d'aligner les stratégies relatives aux statistiques sur les plans de développement nationaux. La révolution des données avait commencé et le continent avait dû gérer les nouveaux concepts et défis relatifs aux données et saisir les nouvelles opportunités.

73. Il a été demandé aux participants de donner des opinions et des recommandations concernant les sujets ci-après :

- a) L'importance des cinq domaines thématiques du programme africain de transformation des statistiques officielles ;
- b) L'alignement des stratégies nationales de développement des statistiques sur les plans nationaux de développement, notamment l'utilisation effective et efficace des données administratives pour la mesure des objectifs de développement durable.

Statut de la signature et de la ratification de la Charte africaine de la statistique

74. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a fait une présentation sur l'état d'avancement de la signature et de la ratification de la Charte africaine de la statistique. Les participants ont été informés que 32 pays avaient signé la Charte et que 22 pays l'avaient ratifiée ; parmi ces derniers, 17 avaient déjà remis les instruments de ratification au siège de l'Union africaine. Le présentateur a conclu en appelant solennellement les pays qui n'avaient pas encore signé ou ratifié la Charte à le faire le plus rapidement possible.

Avancement de l'opérationnalisation de l'Institut panafricain de statistique et du Centre panafricain de formation statistique, et présentation des activités menées au titre du Programme panafricain de statistique

75. Les participants ont été informés que le processus d'opérationnalisation de l'Institut de statistique de l'Union africaine en Tunisie était en cours et que l'Institut ouvrirait en 2017. Concernant le Centre panafricain de formation statistique, l'accord d'établissement avait été négocié avec les autorités ivoiriennes et serait bientôt signé. La Commission de l'Union africaine était en

train de déterminer les besoins en formation des États membres. Concernant la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, il a été dit que sur les 14 groupes techniques spécialisés, 11 étaient entièrement ou partiellement opérationnels. En collaboration avec la CEA et la BAD et avec l'appui de consultants, la Commission procédait actuellement à un examen de la Stratégie afin de prendre en compte les enjeux émergents, notamment le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et de déterminer les cibles pour atteindre les objectifs de développement durable et répondre aux demandes de la révolution des données.

Proposition de date, de lieu et de thème pour la onzième session du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique et la troisième réunion conjointe du Comité et de la Commission africaine de statistique

76. Il a été convenu que le Soudan accueillerait la onzième session du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique en 2017 et que la Zambie accueillerait la troisième réunion conjointe du Comité et de la Commission africaine de statistique en 2018.

Huitième séance : Adoption des principales conclusions et recommandations

77. Les recommandations adoptées figurent en annexe au présent rapport.

VI. Séance de clôture

78. Le Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques a prononcé, au nom des trois institutions panafricaines (CEA, BAD et Commission de l'Union africaine), quelques observations à l'occasion de la clôture de la cinquième réunion de la Commission africaine de statistique, tenue conjointement avec la session du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique. Il a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour leur accueil chaleureux, leur soutien tout au long de la session et l'excellence des installations. Il a aussi remercié le personnel de l'Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire pour son soutien. Il a également remercié tous les directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique d'avoir accepté l'invitation et d'apporter un soutien continu à tous égards. Il a exprimé sa gratitude à Eurostat, au Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, à la Division de statistique, au FNUAP et à tous les autres partenaires pour leur appui continu au développement de la statistique sur le continent. Il a félicité tous les participants pour leur collaboration active et la qualité des débats. Enfin, il a remercié les huissiers, les interprètes, les traiteurs et tous ceux qui avaient contribué à la réussite des délibérations et a souhaité à tous un bon retour dans leurs pays respectifs.

79. Prenant à son tour la parole, le représentant de la Côte d'Ivoire s'est dit satisfait de l'ensemble des délibérations. Il a souligné la qualité et l'importance des sujets abordés et a appelé les participants à continuer à œuvrer au développement de la statistique sur le continent. Il a remercié tous les partenaires de leurs contributions et leur a souhaité à tous un bon voyage de retour.

Annexe

Conclusions et recommandations de la dixième Session annuelle du Comité des Directeurs généraux (CDG) de l'Union africaine des Bureaux nationaux de statistique (BNS) et de la cinquième Session de la Commission de statistique pour l'Afrique (Stat-Com Afrique)

Introduction

La dixième Session annuelle du Comité des Directeurs généraux de l'Union africaine (CDG) des Bureaux nationaux de statistique (BNS) et la cinquième Session de la Commission de statistique pour l'Afrique (Stat-Com Afrique) ont eu lieu à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 2 décembre 2016 sous le thème « Renforcer les statistiques économiques pour appuyer l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Préambule

Reconnaissant que le thème a été choisi pour souligner le rôle des statistiques économiques dans les efforts en cours pour le Cadre de mesure et de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique,

Compte tenu du rapport sur l'application des résolutions de la neuvième Session du Comité du Directeur général,

Compte tenu des rapports des groupes techniques spécialisés sur le travail, les migrations et le secteur informel, sur les statistiques scientifiques, technologiques et éducatives, sur les statistiques de gouvernance, de paix et de sécurité, sur les statistiques de genre, sur les comptes nationaux, sur les statistiques du commerce, et sur la formation statistique et les ressources humaines et le projet de version révisée de la SHaSA,

Poursuivre l'examen des questions actuelles, nouvelles et émergentes comme : a) les statistiques sur les recettes ; b) la Feuille de route pour le développement des systèmes d'information sur le marché du travail ; c) les données et statistiques sur l'urbanisation ; d) les appels à manifestation d'intérêt sur la planification de 18 évaluations par les pairs en Afrique dans le cadre du Programme panafricain de statistique ; e) Les appels à manifestation sur l'intérêt des BNS pour le programme d'apprentissage en ligne sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 africain de l'Agenda 2030 pour le développement durable ; f) le développement des statistiques en Afrique ; g) l'Indice africain de développement statistique ; h) l'utilisation de la technologie mobile en Afrique ; i) le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (APAI-CRVS) ; j) l'édition 2020 des recensements de la population et du logement en Afrique,

Ayant pris note des rapports sur les événements parallèles suivants et les recommandations qui y ont été faites : a) Forum sur le développement statistique en Afrique (FASDEV) ; b) Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité ; c) Statistiques sanitaires et campagne pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique ; d) Échanges de données entre la Commission de l'UA, la CEA et la BAD, et en particulier le Portail de données de l'Union africaine ; e) Intégration de l'information géospatiale et statistique en Afrique et création de centres de données et de centres d'analyse de données pour le Cadre de référence géodésique en Afrique (AFREF) ; f) Défi de la surveillance des terres

dans le cadre et les lignes directrices sur la Politique foncière en Afrique et les ODS ; g) Statistiques sur la migration de main-d'œuvre ; h) Échange de solutions destinées à la communauté statistique africaine ; i) Indice africain du genre et Programme régional de référence d'ONU-Femmes,

Après avoir échangé des points de vue sur la coordination et le partenariat en ce qui concerne les activités statistiques relatives : a) au Symposium africain pour le développement statistique ; b) au partenariat avec les partenaires au développement ; et c) à la quarante-huitième Session de la Commission de statistique des Nations Unies,

Après avoir délibéré sur les émissions statutaires concernant : a) le programme statistique de la BAD ; b) Le programme statistique de la CEA pour l'exercice biennal 2018-2019 ; c) le programme statistique de la Commission de l'UA ; d) le Statut de la signature et de la ratification de la Charte africaine des statistiques ; e) la Situation de l'opérationnalisation de l'Institut panafricain de statistique et du Centre panafricain de formation en statistique et présentation des activités entreprises dans le cadre du Programme panafricain de statistique.

Dispositions générales

Demande aux institutions panafricaines de soumettre les documents à l'avance afin de donner aux pays le temps de les lire et de formuler les observations et recommandations pertinentes ;

Le déroulement de la réunion

Recommande que tous les actes de la réunion soient gérés par le bureau élu de la Session ;

Sur le renforcement des statistiques économiques en appui à l'Agenda 2063 et à l'Agenda 2030 pour le développement durable :

L'Agenda 2063 et les ODD

Recommande que toutes les institutions travaillant dans le domaine de la statistique, y compris les Bureaux nationaux de la statistique et les ministères responsables de la planification, participent au processus de convergence du Plan d'exécution du premier Plan d'action décennal de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 sur les indicateurs des ODD ;

Demande en outre aux États membres de rationaliser les indicateurs nationaux pour l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour les indicateurs des ODD ;

Sur la situation et les défis de l'harmonisation dans la collecte, la production et la diffusion de statistiques économiques en Afrique :

Demande aux organisations panafricaines d'intensifier les efforts de renforcement des capacités en matière de statistiques économiques ;

Invite les organisations panafricaines à prendre en compte les outils harmonisés existants développés par d'autres institutions comme AFRISTAT ;

Sur l'application des résolutions de la neuvième Session du Comité des Directeurs généraux :

Recommande aux Organisations panafricaines, en collaboration avec le Système statistique africain, de suivre la mise en œuvre des diverses résolutions du CDG ;

Invite les organisations panafricaines à plaider en faveur de la mise en œuvre de la décision ministérielle de consacrer 0,15 % du budget national aux statistiques et **demande** aux pays d'assurer la mise en œuvre de ladite décision ;

Félicite la CEA pour la nomination du directeur du Centre africain pour la statistique ;

Sur la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) :

La migration et le secteur informel

Demande à la Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD, la CEA, Eurostat et d'autres partenaires de mettre au point le premier rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre et de finaliser l'harmonisation des outils, modules, concepts, définitions et classifications ;

Demande à la Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD, la CEA, Eurostat et d'autres partenaires, de travailler sur le deuxième rapport sur les statistiques de la migration de main d'œuvre en Afrique et de former les pays sur la migration de main-d'œuvre ;

La gouvernance, la paix et la sécurité

Demande aux pays d'inclure des modules de gouvernance, de paix et de sécurité dans les enquêtes auprès des ménages menées par les services nationaux de statistique et d'utiliser les statistiques de gouvernance, de paix et de sécurité dans la formulation des politiques ;

Les statistiques sur le genre

Demande aux États membres d'améliorer la production de statistiques sur le genre au niveau national, ainsi que la coordination et la coopération entre les BNS et les ministères de tutelle ;

Invite les Bureaux nationaux de statistique à établir des partenariats avec d'autres parties prenantes comme l'Organisation de la société civile, qui joue un rôle majeur dans la production de données relatives au genre ;

Demande aux services nationaux de statistique de combler les lacunes en matière de données statistiques sur le genre en utilisant l'enquête sur l'emploi du temps ;

Les comptes nationaux

Invite les partenaires à dispenser une formation et à fournir un appui technique aux États membres sur le Système de compte nationaux (SCN) de 2008 ;

Invite tous les partenaires à mobiliser des ressources financières pour soutenir les statistiques économiques et à renforcer la coordination de leurs activités ;

Le Groupe technique spécialisé sur la formation statistique (AGROST)

Invite la CEA et les organisations partenaires à mettre davantage l'accent sur la formation des ressources humaines nécessaires à la viabilité du système de production de statistiques agricoles de qualité ;

Demande aux organisations panafricaines de prendre des mesures pour faire en sorte que les écoles de formation bénéficient des initiatives et des activités de renforcement des capacités ;

Sur la révision de la SHaSA :

Demande à la Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD et la CEA, de créer un groupe d'experts représentatif de toutes les régions africaines, y compris les deux consultants, afin de travailler avec les DG pour élaborer une stratégie révisée répondant aux aspirations africaines, articule les questions liées à l'Agenda 2063 et à l'Agenda 2030, à la révolution des données, aux grandes données et autres questions émergentes selon les termes de référence. Cette stratégie devrait être validée par les DG de statistiques avant d'être soumise aux ministres ;

Demande à l'équipe technique chargée de la révision de la SHaSA d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la SHaSA révisée, le plan de financement et le cadre de suivi avec un ensemble d'indicateurs fondamentaux et d'examiner la structure de gouvernance ;

Demande à la Commission de l'UA de mettre à disposition la SHaSA révisée dans toutes les langues de travail de la Commission de l'UA ;

Invite la Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD et la CEA, à élaborer une version abrégée de la SHaSA ;

Demande aux Organisations panafricaines d'organiser une réunion pour les CDG avant la prochaine Conférence des ministres pour examiner et approuver la version révisée de la SHaSA, y compris l'action, les questions relatives à l'Agenda transformateur de l'Afrique et les plans de financement ;

Sur les questions actuelles, nouvelles et émergentes :

Les statistiques des recettes

Invite les pays à envisager la production de statistiques harmonisées sur les finances publiques ;

Demande à la Commission de l'UA et à l'OCDE d'associer l'assistance technique du FMI au processus de coordination afin d'éviter les doubles emplois et les incohérences ;

Demande aux services nationaux de statistique de travailler en étroite collaboration avec les banques centrales et les bureaux des recettes pour créer des synergies afin d'assurer une meilleure production des statistiques sur les recettes ;

La feuille de route pour la mise en œuvre du système d'information sur le marché du travail

Invite les pays à améliorer le SIGL en tenant compte du secteur informel et des contraintes liées à l'organisation d'enquêtes sur le marché du travail et en renforçant le système d'enregistrement et de contrôle des entreprises ;

Les données d'urbanisation et les statistiques en Afrique

Approuve la proposition de créer le Programme africain de données et de statistiques sur l'urbanisation sur la base du rapport d'évaluation sur les données et les statistiques de l'urbanisation en Afrique et **recommande** que la définition du concept d'urbanisation soit harmonisée et adaptée au contexte des pays africains ;

L'évaluation par les pairs

Demande à la Commission de l'UA de rassembler les résultats des rapports d'évaluation par les pairs et de les partager avec des décideurs de haut niveau comme les ministres, pour de nouvelles recommandations ;

Demande à la Commission de l'UA de procéder régulièrement à des évaluations par les pairs et pour tous les pays ;

Invite les États membres à participer à l'exercice d'évaluation par les pairs afin de partager les meilleures pratiques et, le cas échéant, d'apporter les modifications nécessaires ;

La technologie mobile pour la collecte de données statistiques en Afrique

Demande aux pays africains d'affecter les ressources nécessaires à l'utilisation des technologies mobiles et de mettre en place un mécanisme de partage des coûts au niveau continental ;

Demande aux pays de donner la priorité à la coopération Sud/Sud pour le renforcement des capacités de collecte de données à l'aide de dispositifs mobiles ;

L'indice africain de développement statistique

Approuve la méthodologie et demande aux organisations panafricaines et aux pays de mettre en place des mécanismes institutionnels au niveau continental afin de soutenir la mise en œuvre de l'indice élaboré par la CEA ;

Demande à la CEA d'assurer un mécanisme de collecte périodique de données pour le calcul de l'indice ;

L'état civil et les statistiques de l'état civil

Invite les organisations et partenaires panafricains à renforcer l'appui au programme de l'état civil et des statistiques de l'état civil de l'APAI, en particulier la formation d'experts ;

L'édition 2020 du recensement de la population et du logement

Invite tous les pays africains à participer à l'édition 2020 du recensement de la population et du logement ;

Invite le FNUAP à accroître son soutien à l'édition 2020 du recensement de la population et du logement ;

Invite les pays à recourir à des technologies plus mobiles au cours de l'édition 2020 du recensement de la population et du logement ;

Invite les organisations panafricaines à aider les pays fragiles à procéder au recensement de la population et du logement avant 2020 ;

Sur les rapports relatifs aux événements parallèles :

Approuve toutes les recommandations de tous les événements parallèles présentées ;

Sur l'échange de vues relatives aux activités statistiques : Coordination et partenariats :

Demande à tous les partenaires de continuer à soutenir le développement statistique en Afrique ;

Sur les questions statutaires :

Les programmes statistiques de la Commission de l'UA, de la BAD et de la CEA

Demande à la Commission de l'UA, à la BAD et à la CEA d'améliorer leurs mécanismes de coordination ;

Demande à la BAD des orientations claires sur la mise en œuvre du programme statistique, y compris les processus administratifs ;

Approuve le programme de travail statistique biennal 2018-2019 de la CEA et les cinq domaines thématiques de l'Agenda transformatif pour l'Afrique, et demande à la Commission de l'UA de rappeler officiellement aux pays de ratifier la Charte africaine des statistiques ;

Demande un soutien accru de la BAD, de la Commission de l'UA et de la CEA pour la formation statistique par le parrainage d'études et l'assistance à l'organisation d'examens d'entrée et le renforcement des capacités en ressources humaines ;

Recommande à la Commission de l'UA d'inviter un représentant du CDG aux réunions ministérielles afin de renforcer le plaidoyer ;

Demande à la BAD, à la Commission de l'UA et à la CEA d'aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques ;

Sur le statut de l'opérationnalisation de l'Institut panafricain de statistique et du Centre panafricain de formation en statistique et sur la présentation des activités entreprises dans le cadre du Programme panafricain de statistique :

Demande à la Commission de l'UA de veiller à ce que le Centre de formation panafricain comble les lacunes manquantes et évite de faire concurrence aux centres de formation existants ;

Demande à la Commission de l'UA de tirer parti de l'expérience d'autres régions pour définir la position et le rôle du nouvel Institut panafricain des statistiques ;

Recommande que la prochaine réunion du CDG se concentre sur la SHaSA, l'institution panafricaine de statistique et le centre panafricain de formation en statistique ;

Sur la date proposée, le lieu et le thème de la onzième réunion du CDG :

Décide que le Soudan accueillera la Session 2017 du CDG et que la Zambie accueillera la réunion conjointe de la StatCom et du CDG en 2018.